



Règlement du concours photos

Vedettes de l'Odét – Saison 2024

Liste des prix :

Premier prix : Un séjour pour 6 personnes au Camping Le Cabellou Plage***** à Concarneau comprenant 3 nuits en mobil home avec 3 chambres, 2 salles de bain, une grande terrasse semi couverte, un accès au parc aquatique de 2000m² et une croisière Evasion aux îles Glénan pour 6 adultes. Validité du 04 avril au 30 juin 2025 hors week-end fériés et hors juillet août. Valeur 634 €.

Deuxième prix : Une croisière Découverte de l'Archipel des Glénan pour 2 adultes et 2 novices (4-12 ans). Validité du 4 avril au 25 septembre 2025. Valeur 148 €

Troisième prix : Une Grande Croisière Promenade sur la rivière de l'Odét pour 2 adultes et 2 novices (4-12 ans). Validité du 4 avril au 25 septembre 2025. Valeur 94 €.

Les auteurs primés seront avertis personnellement dans le courant du mois d'octobre 2024. En aucun cas le prix gagné ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou un autre prix de même valeur.

Article-1 : Objet

La Compagnie maritime Vedettes de l'Odét, organise du 22 juin au 25 septembre 2024 inclus, un concours photos ayant pour thème l'archipel des Glénan, la rivière de l'Odét, la Baie de Concarneau et vos traversées en P'tit Bac intitulé "Le plus beau souvenirs de votre croisière ».

Article-2 : Participation

Ce concours est entièrement gratuit et ouvert à tout photographe amateur ou visiteur.

Sont exclus du concours les photographes professionnels, les organisateurs et les membres du jury.

La participation au concours implique que les auteurs certifient avoir réalisé eux-mêmes les photos, et qu'ils acceptent le présent règlement, sans réserve.

Article-3 : Thème et critères de sélection

Le thème du concours est le suivant : l'archipel des Glénan, la rivière de l'Odét, la Baie de Concarneau et les traversées en P'tit Bac "Le plus beau souvenirs de votre croisière »

Les photographies devront avoir pour thème l'archipel des Glénan, la rivière de l'Odét, la Baie de Concarneau et les traversées en P'tit Bac.

Le jury attachera une importance particulière aux photos reflétant et exprimant l'évasion, le dépaysement, la détente, les moments en famille offerts par les destinations des Vedettes de l'Odét.

Les critères de sélection pris en compte par le jury seront :

- l'adéquation avec le sujet proposé
- la qualité technique et la qualité esthétique (cadrage et netteté de la photo)

Article-4 : Photographies

Le nombre de photographies est fixé à 10 maximum par participant.

Une seule catégorie est proposée : photographie numérique.

L'utilisation d'un appareil avec capteur 5 à 6 Méga pixels minimum est demandée. Les participants ne doivent en aucun cas retoucher ou redimensionner leurs images avant de les adresser à la Compagnie, ni même ajouter des filtres ou textes.

Les photos ne correspondant pas à ces formats seront refusées.

Dans le mail, chaque participant mentionnera son nom, prénom, adresse postale et téléphone. Tout participant s'engage à avoir obtenu l'accord des personnes photographiées. La Compagnie décline toute responsabilité en cas de réclamation de la part d'un sujet.

Article- 5 : Dépôt des photographies

La date limite de dépôt des photos est fixée au 25 septembre 2024 inclus.

Les photographies doivent être adressées par mail à concours@vedettes-odet.com

Seront éliminées de la participation au concours :

- les photographies reçues après la date de clôture
- les photographies non conformes au thème du concours
- les photographies présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon)

Article 6 : Dotations

Les vainqueurs du concours seront élus par les membres du jury des Vedettes de l'Odet.

Article 7 : Droits d'auteur

Les propriétaires des images participants à ce jeu concours, s'engagent à céder l'intégralité des droits sur les photos primées à l'organisateur du concours.

Ils autorisent ainsi l'organisateur à réutiliser leurs photos à des fins promotionnelles et commerciales sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.

Les photos pourront ainsi être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet, sur les brochures horaires et affiches de toutes tailles et toutes les éditions réalisées ou coproduites par la Compagnie.

Vedettes de l'Odet

2 avenue de l'Odet BP 8 – 29950 Bénodet

Tél. 02 98 57 00 58

www.vedettes-odet.com - contact@vedettes-odet.com





CLAUSE A FAIRE SIGNER PAR TOUTE PERSONNE RECONNAISSABLE SUR UNE PHOTO

Vedettes de l'Odet – Saison 2024

Date et Lieu :

Je soussigné(e) (prénom+nom) :

Résidant :

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par la Compagnie maritime Vedettes de l'Odet sur le thème : « L'Odet et les îles Glénan, le plus beau souvenirs de votre croisière ».

Les photos pourront servir à des expositions présentées par la Compagnie maritime et être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet et brochures touristiques et toutes éditions réalisées ou coproduites par la Compagnie maritime les Vedettes de l'Odet.

Fait le

À

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».